




MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 30 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	11
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCATION	
23 mars 2022	
DATE D’AFFICHAGE	
- 3 AVR. 2023	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 31 MARS 2023 et publication du 31 MARS 2023	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	
	

L'an deux mille vingt-trois, le **trente**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt-trois** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Sylvie RENARD, Sylvain GIRARDIN et Roseline TRAMBOUZE.

Absents avec excuse :

Patrick DUCROS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE
Didier DUPIN donne pouvoir à Bernard PLACE
Marcel DUMAS donne pouvoir à Sylvie RENARD
Patricia PERRET donne pouvoir à Roseline TRAMBOUZE
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Christine VALADE
Patrick PORNET donne pouvoir à Sylvain GIRARDIN
Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à André ALEX
Lucie ROCH donne pouvoir à Fabienne STALARS

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Christine VALADE

OBJET : 2023-011 : Subventions accordées pour 2023

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal les subventions à verser pour l'exercice 2023.

De plus, Monsieur le Maire informe que la charte d'engagement républicain a été signée par tous les Présidents de chaque association.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **d'accorder** les subventions suivantes, dont les dépenses correspondantes seront imputées sur le compte 6574 du chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget général :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20230330-2023-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 31/03/2023

- A l'unanimité :

- Comité intersociétés : 2 740,24 €
- Les 3C : 150 €
- Groupement des chasseurs des Hauts du Bourg : 150 €
- Harmonie du Coteau : 300 €
- Les ParrioKomics : 150 €
- Animation de la maison de retraite : 800 €
- Amicale des donneurs de sang : 450 €
- Amicale des retraités : 150 €
- FNACA : 150 €
- Club culturel : 150 €
- Sou de l'école publique / activités éducatives : 500 €
- Musicales de Vence : 1 000 €

- Par 18 voix pour et 1 abstention (Sylvain GIRARDIN) :

- Football club de Perreux : 1 000 €

- Par 18 voix pour et 1 abstention (Sylvie RENARD) :

- Les Aiglons de Perreux : 1 000 €

- Par 18 voix pour et 1 abstention (Lucie ROCH) :

- La Soupe au Caillou / périscolaire : 60 000 €
- La Soupe au Caillou / E.V.S. : 20 000 €

- Par 18 voix pour et 1 abstention (Patrick PORNET) :

- OGEC / cantine : 8 000 €
- OGEC / fonctionnement : 36 000 €

Ainsi fait et délibéré,

Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 31 mars 2023

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance

Christine VALADE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20230330-2023-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 31/03/2023